



BULLETIN D'INSCRIPTION

BEAUNE NOCT'
Marché Nocturne
Place des Halles
BEAUNE - SAMEDI 4 AOUT 2018

Commerçant

Artisan

(cochez la case correspondante à votre activité)

Société: _____

Type d'activité: _____

Adresse permanente: _____

Tél: _____

Port: _____

Adresse mail: _____

N° RC: _____

N° Assurance et Nom de compagnie: _____

STAND

(cochez la case correspondante à votre demande et indiquez le nombre de ml)

STAND INTERIEUR

Dimensions: _____

ML _____

STAND EXTERIEUR

(Aucun prêt de matériel ne sera fait sur les stands extérieurs)

PRET SUR PLACE

(cochez la case correspondante à votre demande et indiquez le nombre)

TABLES: _____

CHAISES: _____

AVEZ-VOUS UN BARNUM ?

(Si oui, remplir les demandes suivantes)

OUI

Taille: _____

Pieds:

CENTRAL

NON

Hauteur: _____

4 PIEDS

VOIR CONDITIONS PAGE SUIVANTE

Le tarif retenu est de **5,00 € le mètre linéaire** comme participation à l'évènement et à la communication. Si double ouverture, le prix sera multiplié par 2.

Il est impératif de renvoyer ce bulletin complété avant le 30 Juin 2018, accompagné impérativement du règlement à l'ordre du CFDB à l'adresse suivante :

CFDB
25, Rue Henri Dunant
21200 BEAUNE

DOCUMENTS A FOURNIR *(la vérification de ces documents validera votre inscription)*

1/ Immatriculation au Registre de commerce et des sociétés, au Répertoire des Métiers ou Affiliation M.S.A

2/ Affiliation à une assurance couvrant votre activité professionnelle

3/ Vignette de validité de contrôle pour tout instrument de pesage

EXTRAIT DU REGLEMENT DE L'EVENEMENT BEAUNE NOCT'

Art. 1: L'inscription implique un engagement ferme de la part de l'exposant, en cas d'absence ou de désistement avant le **30/06/17**, il ne sera pas effectué de remboursement.

Art. 2: L'accueil des exposants se fera à partir de 16h00, le début de l'exposition est fixée à 17h00. Tout exposant devra impérativement se présenter à l'accueil avant de s'installer.

Art. 3: Les exposants sont tenus d'accepter l'emplacement qui leur est présenté, ils ne pourront le quitter avant 23h00, fin de la manifestation

Art. 4 : Chaque exposant, à son départ, doit laisser son emplacement propres.

Art. 5: La participation aux frais couvre également la fourniture de l'électricité et l'animation de Beaune Noct'

Art. 6: Les emplacements ne pourront excéder 9 ml, la profondeur diffère en fonction de la largeur du site, les emplacements sont attribués par le CFDB et les organisateurs feront le maximum pour répondre à vos attentes dans la mesure du possible.

Art. 7: Le comité des fêtes, organisateur de Beaune Noct', se réserve le droit de refuser une demande non conforme aux objectifs fixés par l'organisation soit pour défaut de paiement, soit pour non présentation des documents demandés. Toute trouble à l'ordre public sera sanctionné par l'évacuation du commerçant responsable ainsi que par un refus d'inscription pour les prochaines éditions.

Beaune Noct' permettra aux artisans d'exposer leur savoir-faire. Les partenaires du Comité des Fêtes et de Développement de Beaune et du Pays Beaunois (CFDB) sont comme vous pourrez le constater très impliqué dans la vie de la commune et du département.

RENSEIGNEMENTS

CFDB

25, Rue Henri DUNANT

21200 BEAUNE

Mail: laurentgauthier5gmail.com

Tél: 06 61 17 11 97 Laurent GAUTHIER

(en dehors des heures de bureau)